

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

Plus de 36 000 sites 4G autorisés par l'ANFR en France au 1^{er} août

Maisons-Alfort, le 1^{er} août 2017 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1^{er} août, **36 332 sites sont autorisés par l'ANFR, dont 31 898 en service**, pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus.

Au mois de juillet, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression, légèrement moins soutenue que le mois précédent :

- les **demandes d'autorisations des sites 4G** se sont accrues de **1 % (2,2 % pour juin 2017)** ;
- les **mises en service de sites 4G** ont augmenté de **1,3 % (3,4 % le mois dernier)**.

En France, 5 bandes de fréquences permettent désormais de fournir un service 4G :

- 1 136 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz¹ (+ 6,6 % sur un mois)** ;
- 28 251 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **800 MHz (+ 2 % sur un mois)** ;
- 23 456 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **1 800 MHz (+ 2,6 % sur un mois)** ;
- 93 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,1 GHz (+ 272 % sur un mois)** ;
- 23 550 sites²** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz (+ 1,2 % sur un mois)**.

Dans la bande **2,1 GHz**, après les premières autorisations accordées à Bouygues Telecom le mois dernier, SFR déploie désormais également des sites 4G dans cette bande de fréquences.

Outre-Mer, **1 671 antennes sont autorisées** pour la 4G en application des décisions de l'ARCEP pour le déploiement de la 4G dans 5 zones géographiques.

- 1 060 sites** sont autorisés dans la bande **800 MHz** ;
- 1 288 sites** sont autorisés dans la bande **1 800 MHz** ;
- 485 sites** sont autorisés dans la bande **2,6 GHz**.

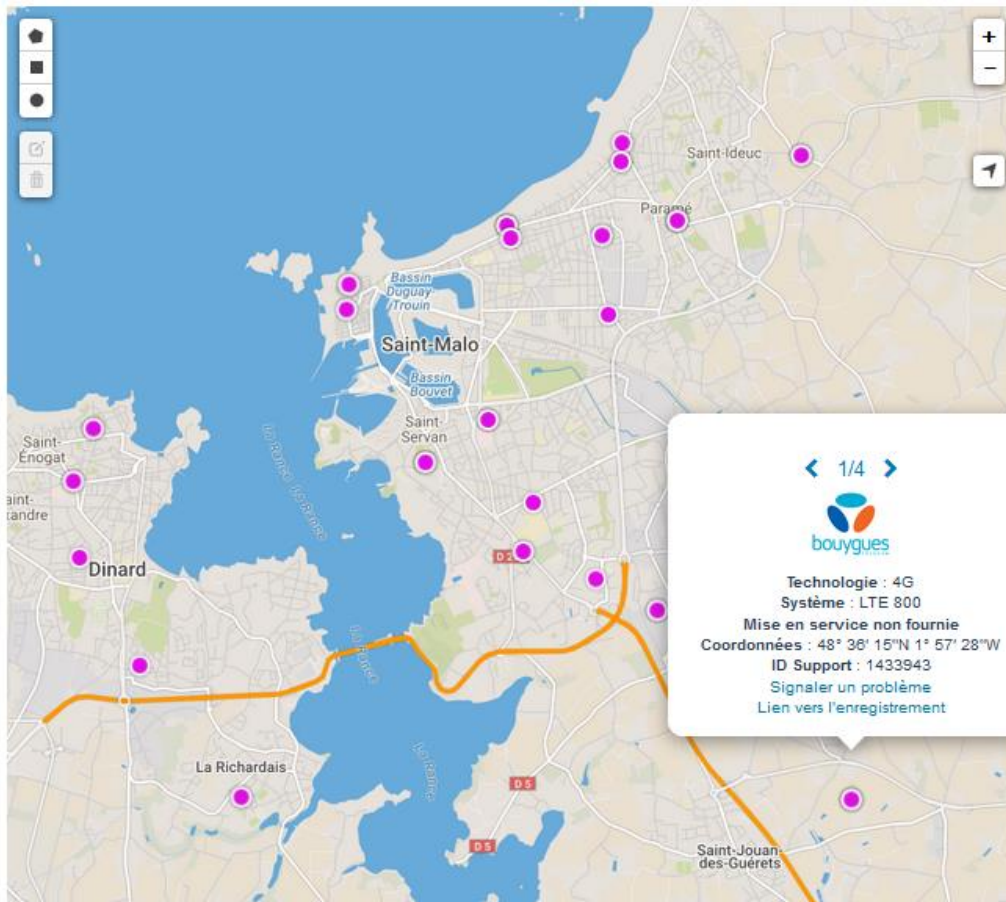
Le bilan des sites 4G **mis en service** en métropole s'établit comme suit :

1. Bouygues Telecom (13 202 sites, + 267 en juillet) ;
2. SFR (12 569 sites, + 346 en juillet) ;
3. Orange (12 500 sites, + 196 en juillet) ;
4. Free Mobile (8 583 sites, + 231 en juillet).

¹ Pour mémoire, la bande 700 MHz n'est actuellement disponible pour le très haut débit mobile que dans quelques zones ouvertes le 6 avril 2016. Plus d'informations sur ces zones et les prochaines phases de déploiement : <http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/la-bande-700-mhz/carte-interactive-du-deploiement/#menu2>

² Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.

Pour visualiser avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix :



<http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/observatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Retrouvez-nous sur :



facebook.com/agence.nationale.des.frequences



twitter.com/anfr



dailymotion.com/anfr



flickr.com/anfr



linkedin.com/company/anfr